

Ordre infirmier : plus que 2 mois de désobéissance !

L'ordre infirmier est en sursis. Il semble que la banque qui lui a octroyé un emprunt en 2009 ait accepté, après négociation, de rallonger sa ligne de crédit jusqu'à la fin juin. Pour rappel, les ressources financières de l'ordre étaient suspendues depuis le mois de mars avec un déficit de près de 10 millions d'euros.



Par sa décision de diminuer la cotisation ordinale à 30 euros pour les salariés, l'ordre infirmier a fait le pari de convaincre en masse les infirmiers pour sauver le navire. Or à ce jour, à peine 10 % de la population infirmière s'est inscrite à l'ordre et parmi elle un grand nombre n'aurait toujours pas renouvelé leur cotisation.

- **Plus que 2 mois de désobéissance et l'ordre n'aura plus de ressource financière !**

La CFDT santé sociaux appelle toutes les infirmières et infirmiers à continuer à résister. En effet, nombreux sont ceux qui subissent encore des pressions et du chantage pour s'inscrire à l'ordre alors que le 15 février 2011 à l'Assemblée nationale, Madame Nora BERRA, secrétaire d'Etat à la Santé, réitérait « sa confiance auprès de ceux qui n'avaient pas adhéré à l'ordre en souhaitant les voir tous continuer à exercer librement et sereinement leur métier au bénéfice des concitoyens ».

La CFDT santé sociaux réaffirme la nécessité d'abroger en urgence cet ordre professionnel ainsi que ceux des autres professions paramédicales.